



## Inscription à l'EFB Rentrée janvier 2020

### CONDITION DE DIPLOME :

Peuvent être inscrites les personnes titulaires :

- d'un master 1 en droit (ou titre équivalent) et de l'examen d'entrée au CRFPA
- ou
- d'un diplôme national de doctorat en droit délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

### PROCEDURE D'INSCRIPTION :

- Phase de préinscription en ligne **du lundi 4 novembre au mercredi 13 novembre 2019 inclus**
- Phase d'inscription définitive en ligne **du mardi 3 décembre au mardi 10 décembre 2019 à 12h.**

**La préinscription en ligne est obligatoire** pour accéder à l'inscription définitive en ligne.

### LA FORMATION :

La formation se déroule sur 18 mois.

Elle se décompose en trois périodes de 6 mois chacune, pouvant s'enchaîner ainsi :

1<sup>er</sup> semestre 2020

2<sup>ème</sup> semestre 2020

1<sup>er</sup> semestre 2021

**Du 13 janvier au 16 juin 2020**

**Du 22 juin au 11 décembre 2020**

**Du 4 janvier au 25 juin 2021**

Enseignements Régimes alternance et salarié possibles	Projet professionnel individuel (PPI)	Stage final en cabinet d'avocat
--	--	---------------------------------

ou

Projet professionnel individuel (PPI)	Enseignements Alternance possible. <b>Pas de régime salarié</b>	Stage final en cabinet d'avocat
--	--	---------------------------------

Les trois semestres de la formation doivent s'effectuer en continu. Aucune interruption - « césure » - ne peut être envisagée dans le déroulé de la scolarité.

Pour ceux qui souhaitent suivre une formation diplômante (M2, LLM ou MS) dans le cadre du PPI, vous disposez de deux possibilités :

1. Démarrer cette formation diplômante avant l'inscription à l'EFB et faire valider la seconde partie de ce parcours académique au titre du PPI pour la période allant de janvier à juin 2020.
2. Suivre un programme accéléré dont les dates coïncident avec celles du PPI.